



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT AVIS DE CONVOCATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire trésorier de la susdite municipalité;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Agait tiendra une séance extraordinaire le 24 février 2020 à 19h, à la salle du conseil municipal au Complexe des Seigneuries, situé au 1080 avenue Bergeron,

Ordre du jour :

1. Constatation de la validité de l'avis de convocation
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Règlement 479-03-20 concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout.
4. Dépôt du projet de Règlement 479-03-20 concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout.
5. Embauche de monsieur Mathieu Lepage à titre de préposé de plateaux pour le service des loisirs.
6. Période de questions
7. Levée de la séance

DONNÉ à Saint-Agait, ce 21^e jour du mois de février 2020.

Claude Fortin, directeur général et secrétaire trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire le 24 février 2020 à 19h

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis ci-dessus conformément à la loi en affichant, une copie le 21 février 2020 à chacun des endroits suivants, savoir : site internet de la municipalité et bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21e jour du mois de février deux mil vingt.



Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier